

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 31 MAI 2022

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT - Adjointes, Luc BERNARD Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Martial DUCASSE, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Etienne BOURQUIN, Rémi ENDERLIN, Jean-Claude ANCELIN, Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST, - Conseillers.

Excusés: Mmes MM. Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Chantal CLAUDEL, Maryline DOUARD

Absents : MM. Christophe GODARD, Rachid DAGHMOUMI, Patrick ADAM

Procurations : M. Ismaël MOUMAN à Mme Dominique VARESCHARD
Mme Chantal GRISIER à Mme Martine PEQUIGNOT
Mme Chantal CLAUDEL à M. Christophe VAILLANT
Mme Maryline DOUARD à Mme Danielle BOURGON

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises. Il informe que cette séance fait l'objet d'un essai de vidéo d'où la présence de la Société TSE, afin de pouvoir lors des prochaines réunions, télédiffuser la séance en direct via les réseaux sociaux.

Fernand BURKHALTER soumet à l'approbation des Elus le compte rendu de la précédente séance.

Ouari BELAOUNI – Conseiller Municipal liste Héricourt en Commun : Je me permets de notifier les nombreuses coquilles qui apparaissent dans le compte-rendu et dans les rapports. Il y a même des phrases où j'ai dû relire trois fois pour comprendre.

Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale liste Héricourt en Commun : Et les fautes d'orthographe. Ce sont de documents officiels et il est important qu'ils soient relus correctement.

Fernand BURKHALTER : C'est un exercice qui n'est pas facile et je m'en inquiète toujours auprès des rédacteurs. Il faut enregistrer, noter...parfois l'expression des Elus est retranscrite. C'est un exercice fastidieux qui demande une certaine patience. Les fautes d'orthographe ou les fautes de frappe peuvent s'être glissées. Nous pouvons toujours faire mieux.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande ensuite à l'Assemblée si elle l'autorise à ajouter le point suivant à l'ordre du jour : carte scolaire – lotissements La Pommeraie et Le Clos Mauprat. Les Elus donnent leur accord.

- **RAPPORT N°2 : Villas Génération : lancement de la DUP pour raccordement des réseaux et desserte du lotissement**

Le Maire expose que le Groupe NEOLIA, dont le siège social est situé 34, rue de la Combe aux Biches à Montbéliard, s'est positionné sur la réalisation d'un programme immobilier d'une résidence Villas Génération composée de 20 logements locatifs individuels au lotissement dénommé « Les Vergers du Nouveleux ». Ce projet a d'ores et déjà été retenu, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, parmi 27 autres projets nationaux autour de l'habitat inclusif pour bénéficier d'un soutien en ingénierie. Il sera complété par des logements sociaux sur les autres parcelles prévues au Permis d'aménager déposé par la SEDIA.

Le lotissement sera aménagé par la SEDIA sur les parcelles situées sur le lieu dit « Les Champs de la Craie ». La desserte routière se fera par la rue des Frères Grimm et par le Faubourg de Belfort (voie à sens unique dans le sens de la descente).

Les réseaux se raccorderont pour leur grande partie sur la rue Renard, sur des antennes existantes. Les eaux pluviales et l'assainissement, pour des raisons gravitaires et de dimensionnement des réseaux, seront raccordées sur le Faubourg de Belfort, sur une antenne déjà existante.

Un espace réservé (ER02) est prévu au Plan Local d'Urbanisme sur les parcelles AL0093, AL0094 et AL0103 afin d'aménager un cheminement piéton depuis le faubourg de Belfort jusqu'à ce futur lotissement. Actuellement, cet espace est un chemin de desserte vers la propriété privée située sur la parcelle AL0103. Cette voie, large d'environ 3m, est déjà délimitée par des haies ou des clôtures.

Concrètement, l'espace nécessaire pour aménager la voie de desserte à sens unique et pour enfouir les réseaux d'eau et d'assainissement est de 3 mètres sur l'ensemble du tracé, depuis le faubourg de Belfort jusqu'au lotissement.

Afin d'assurer la desserte du lotissement, il est donc proposé de déclarer d'utilité publique la voie de 3m de large entre le Faubourg de Belfort et le futur lotissement.

M. le Préfet sera sollicité pour analyser cette utilité publique sur la base d'un dossier qui sera envoyé par la Ville et la SEDIA, aménageur en charge du projet de lotissement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour ce projet d'aménagement d'une voie à sens unique de 3m de large,
- De solliciter auprès de M. le Préfet l'ouverture d'une enquête d'utilité publique et parcellaire
- D'informer M. le Préfet que la Déclaration d'Utilité Publique devra être établie au bénéfice de la SEDIA et de la Ville d'Héricourt
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette DUP

Le Maire ajoute que cette procédure est enclenchée suite à la décision d'un propriétaire de ne pas autoriser le passage des réseaux sur sa propriété. Elle peut aboutir à une expropriation, néanmoins une procédure amiable peut à tout moment être initiée ce qui annulerait la DUP. La procédure d'expropriation coûterait environ 50 000€. C'est déjà arrivé, notamment lors de la construction du Lycée ou au Chemin Vert. S'il le faut nous irons jusqu'au bout, mais j'appelle ce riverain à la raison. En cas d'expropriation, cela sera plus compliqué pour le propriétaire, car nous pourrions éventuellement renoncer à la voie d'accès si un accord amiable était passé.

A noter que le passage des réseaux ne se voit pas et que la voirie actuellement dégradée, serait refaite à nos frais.

Gilles LAZAR – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun : quelles sont les raisons du refus du propriétaire ? L'avez-vous rencontré ?

Le Maire : il ne veut pas qu'on passe les réseaux sur sa propriété, et la voirie encore moins.

Dans un premier temps, à titre amiable, j'avais retiré la voirie. On peut passer ailleurs, ce qui est important ce sont les réseaux. Cependant, nous n'allons pas lancer la DUP uniquement pour les réseaux, nous incluons donc la voirie. J'ai rencontré cette personne il y a 5 ans, et j'ai réitéré ma demande de rencontre dernièrement mais sans succès.

La DUP est une procédure classique, souvent utilisée en matière d'aménagement. C'est d'ailleurs la procédure qui nous avait été proposée il y a 8 ans pour 5 ha de ce lotissement. Tous les propriétaires ont accepté désormais le prix proposé par la Commune. Nous avons négocié à l'amiable autant que nous avons pu.

Maryse PORTAZ – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun : c'est important de prévoir un lieu pour les personnes en perte d'autonomie. Par contre le choix de ce lieu m'interpelle. Les logements sont externalisés alors que le type de locataires visé préfère se rapprocher du centre ville et des services.

Depuis la création du lotissement de La Craie, les habitants du quartier ont signalé à plusieurs reprises les difficultés de plus en plus grandes de circulation et de vitesse. Il avait été répondu qu'une desserte qui passerait par la zone artisanale des Guinottes soulagerait les nombreux passages. Cela ne s'est pas fait. Qui dit lotissement nouveau, dit circulation qui va augmenter. Comment a été revu le schéma de circulation par rapport à ce nouveau lotissement ? 20 logements locatifs sont prévus « plus un certain nombre de logements » selon vos dires.

Le Maire : c'est une première tranche qui comporte 20 logements séniors et une dizaine de logements d'habitat social. Le reste portera vraisemblablement sur de l'accession à la propriété. Concernant les accès, soyez rassurée, la voie en question aura toute son utilité. Il est vrai que nous n'avons pas fait la desserte en direction de Belfort car cela nécessite beaucoup de goudron pour un enjeu qui n'est pas suffisant. Nous sommes dans une démarche de développement durable. On nous demande de la sobriété foncière. Cette desserte représenterait 600 ml de béton goudronné pour donner un accès supplémentaire, alors qu'il y a déjà 3 à 4 accès existants sur ce lotissement. C'est bien suffisant pour 100 ou 120 pavillons.

Maryse PORTAZ : 3 ou 4 accès ?

Le Maire : oui : par la rue Emile Zola, par la rue des Frères Grimm, par le Faubourg de Belfort par une voie que nous avons préempté côté Brevilliers.

Maryse PORTAZ : les habitants de la rue Prévert seront moins concernés puisque l'accès se fera par la rue des Frères Grimm. Donc les gens vont monter par la rue Proudhon.

Le Maire : la rue Proudhon est suffisamment calibrée. La circulation restera une circulation de quartier. Il y a 600 logements aux Chenevières, et une seule voie d'accès : la rue Léon Blum. Là nous parlons de 150 logements maximum. J'ai supprimé l'accès Belfort qui était très coûteux et qui aurait renchéri le coût des parcelles. Une desserte de ce type coûte 1 000 000€ divisé par 100 parcelles, cela fait 10 000€ de plus par parcelles. Par les temps qui courent, 10 000€ en moins sur l'achat d'une parcelle c'est mieux. Cela permet aux citoyens d'accéder à la propriété et c'est mon objectif. Il faut une offre de logements pour tous, y compris les budgets modestes. Imposer une voie supplémentaire c'est augmenter le prix des terrains. Ou c'est le contribuable qui paie, ou c'est l'acquéreur du terrain. Qui plus est, aujourd'hui si on peut économiser de la voirie on le fait, afin d'être dans une démarche de développement durable. J'observe que la Maire de Paris enlève une voie sur le boulevard périphérique. Conséquence, on circulera un peu moins vite sur ce boulevard. C'est du développement durable. C'est du concret.

Maryse PORTAZ : il y avait aussi la problématique des nuisances sonores par rapport à la circulation de la 2X2 voies. A une époque il avait été évoqué de trouver une solution avec un mur antibruit ou autre et une étude devait être faite.

Le Maire : l'étude a été faite à plusieurs reprises à ma demande, en 2014 et en 2021. Nous avons eu le rendu récemment qui déclare que le bruit généré ne nécessite pas de travaux spécifiques. Ce n'est pas mon point de vue, je continuerai ce combat, les experts et les technocrates peuvent se tromper. Je vais me battre d'autant plus facilement que ce réseau routier risque de retomber dans le réseau départemental. Nous avons à Héricourt 3 Conseillers Départementaux de la Majorité Départementale. Nous pourrions mener ce combat au niveau du Département.

Gilles LAZAR : je vois que vous reprenez les propos tout à fait injustifiés et scandaleux du Président du Conseil Départemental, qui incrimine les technocrates qui obéissent aux Elus. Dans vos documents de campagne, vous avez écrit noir sur blanc la construction d'un mur antibruit, justement à cet endroit. On l'attend toujours.

Le Maire : je l'ai demandé effectivement, mais l'Etat dit que qu'il n'est pas nécessaire.

Gilles LAZAR : si vous l'avez écrit, c'est que vous pensiez le faire.

Le Maire : j'ai déclaré que je voulais agir pour la construction d'un mur antibruit. Ce que j'ai fait. J'ai agi auprès de l'Etat. Si la route devient départementale, j'agirai auprès du Conseil Départemental auprès duquel je pense avoir une meilleure écoute.

Gilles LAZAR : lorsque vous l'avez écrit, vous n'aviez pas précisé ces nuances. Vous avez dit « je vais construire un mur antibruit ».

Le Maire : non, relisez ce que j'ai écrit.

Marianne ECOFFET – Liste Héricourt en Commun : je reviens sur la route qui ne se fera pas du côté des Guinottes. Maintenant que nous disposons d'un outil très intéressant, est-ce que nous ne pouvons pas afficher le plan du quartier ?

Le Maire : le plan d'aménagement est consultable au Secrétariat Général.

Marianne ECOFFET : vous venez de dire que créer une voie par les Guinottes serait trop onéreux, mais nous allons en créer une nouvelle pour ce lotissement. Sera-t-elle moins longue de combien de mètres ?

Le Maire : il n'y aura pas de voie en direction de Belfort. En plus, vous savez que le souci constant de la Ville est de ramener le plus possible, les emplois, les activités, dans notre ville, pas qu'ils s'échappent à l'extérieur. Mon objectif est de conserver et de créer de l'emploi à Héricourt. Il ne faut pas favoriser l'accès en direction de Belfort puisque l'emploi se trouve sur place. Pourquoi faire toujours fuir les gens en direction de Belfort ? Nous voulons rapprocher les gens des commerces et entreprises héricourtoises.

Marianne ECOFFET : donc vous êtes en train de nous dire que les habitants du nouveau lotissement dont nous parlons avec les Villas Génération, 120 lieux d'habitation, passeront dans la petite voie en question tous les jours pour entrer ou sortir ?

Le Maire : non il y a 4 accès comme je l'ai déjà indiqué avec une autre connexion sur le Faubourg de Belfort où nous avons trouvé un débouché, c'est d'ailleurs ce qui a rendu obsolète en grande partie la proposition de passer par les Guinottes. Un autre accès est possible en limite de Breuvillers/Héricourt sur la propriété Mancassola. Qui plus est, vous avez voté la cession de l'emprise destinée à accueillir la route selon l'ancienne proposition, à M. IENN. La Société IENN est une belle société qui a permis la création de 50 à 70 emplois supplémentaires. M. IENN a demandé une extension de sa société aux Guinottes, et le Conseil Municipal l'a validé à l'unanimité. Donc l'emprise qui aurait accueilli la route n'est plus dans le domaine public.

Marianne ECOFFET : vous avez parlé d'un nouvel accès par une emprise appartenant à la famille Mancassola. Ce sera pour accéder à quoi ?

Le Maire : pour accéder à ce lotissement de 120 maisons.

Marianne ECOFFET : donc ce qui est hachuré en rouge sur le plan que vous nous avez remis, vous le voulez pourquoi ? C'est pour passer les réseaux ou pour le passage des 120 voitures des 120 logements ?

Le Maire : afin de multiplier les accès. Moins un lotissement est enclavé mieux c'est. Il s'agit de 30 à 50 ml de route. Nous avons supprimé l'option d'une desserte de 600 ml pour un coût de 1 000 000€. Cette petite voie indiquée sur le plan aura un coût de 50 000€ tout au plus. De nos jours, il faut s'interroger d'une part sur la largeur des voies, sur la largeur des cours de récréation et sur la surface des enrobés en général.

Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux : en fait les 120 véhicules ne vont pas tous forcément passer par cette petite voie. Quelqu'un qui arrive du Collège Pierre et Marie Curie ne va pas redescendre jusqu'au Fg de Belfort par exemple. Selon l'endroit d'où l'on vient, on n'empruntera pas forcément cette voie.

Marianne ECOFFET : je ne comprends pas que nous discutons de la création d'une voie indiquée sur le rapport en rouge alors que M. le Maire annonce aujourd'hui qu'il y a un autre accès qui va être créé.

Le Maire : je vais clore le débat. C'est un très beau projet, dans l'esprit du développement durable et il faut en donner acte à la Municipalité d'Héricourt.

Le vote recueille 7 abstentions de la Liste d'Opposition Héricourt en Commun.

▪ **RAPPORT N°3 : Aménagement de la rue Elion**

Sébastien MANCASSOLA expose que la rue Elion longe le groupe scolaire Grandjean. Sa portion entre le Faubourg de Montbéliard et la rue des Polognes est fermée 4 fois par jour pour les entrées et sorties d'école. En dehors de ces périodes, c'est une route peu fréquentée.

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser un aménagement sur cette rue et ses abords afin de :

- Sécuriser les sorties d'école
- Prolonger la dorsale cyclable qui traverse la Lizaine à cet endroit jusqu'au Faubourg de Montbéliard
- Fermer la rue Elion à la circulation routière sauf pour les accès ponctuels des riverains, des secours...
- Sécuriser le Faubourg de Montbéliard au niveau de cette rue
- Créer un parking remplaçant les places de stationnement dans la rue
- Créer une zone naturelle, déminéralisée au maximum, dans cette rue

Le cabinet BEREST, sur la base de ce cahier des charges, a proposé un aménagement (voir plan joint) qui a été soumis aux riverains le 10 mai en réunion de concertation. Les quelques remarques issues de cette concertation ont été prises en compte.

Le plan définit comprend les éléments suivants :

- Un parking qualitatif d'environ 20 places au 36 Faubourg de Montbéliard en pavés infiltrants
- Un plateau surélevé sur le Faubourg de Montbéliard sur une longueur de 30m au niveau du débouché de la rue Elion
- La création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Elion avec un revêtement en pépite
- Des parvis en enrobé au niveau des sorties d'école
- Le maintien des accès riverains et secours (avec des barrières amovibles)
- La réutilisation des bordures et pavés existants
- La création de noues paysagères d'infiltration au centre de l'ancienne rue

Le projet est chiffré à 278 000 € HT environ et le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	278 000€
Parking (hors démolition)	85 000 € HT
Plateau Fb de Montbéliard	60 000 € HT
Aménagement rue Elion	133 000 € HT
RECETTES	278 000€
Parking	
- DETR (40%)	34 000 € HT
- Reste à charge Ville	51 000 € HT
Plateau Fb de Montbéliard	
- DETR	24 000 € HT
- Reste à charge Ville	36 000 € HT
Aménagement rue Elion	
- DETR (sécurité écoles – 40%)	53 200 € HT
- CD70 (piste cyclable – 20%)	26 600 € HT
- Reste à charge Ville	53 200 € HT

Ainsi, le projet est financé :

- Par la DETR à hauteur de 111 200 € HT
- Par le Conseil Départemental 70 à hauteur de 26 600 € HT
- Par la Ville d'Héricourt à hauteur de 140 200 € HT

Il vous est proposé de :

- VALIDER le projet d'aménagement proposé
- VALIDER le plan de financement joint
- AUTORISER M. le Maire à solliciter les subventions pour l'aménagement de la rue Elion
- AUTORISER M. le Maire à signer tous documents afférant à ce projet sur la rue Elion et le Faubourg de Montbéliard

Marianne ECOFFET : la maison Tramsal si c'est bien d'elle qu'il s'agit, a été préemptée en février 2021. Vous nous aviez indiqué à l'époque que c'était pour réaliser des logements sociaux. Dès juillet 2021, deux parcelles ont été vendues à un particulier. J'ai regardé ce que dit le Code de l'Urbanisme sur la préemption, je pense que vous avez contacté les anciens propriétaires pour savoir si les terrains les intéressaient ? Ce sont des échanges écrits ?

Fernand BURKHALTER : oui absolument.

Marianne ECOFFET : par rapport au parking. J'insiste toujours sur le côté sécurité. Je me souviens avoir fait une intervention sur le nouveau parking pour lequel je vous avais signalé que les places étaient extrêmement étroites. Donc là c'est un parking qui a vocation à desservir les entrées et les sorties d'école je suppose ? A être utilisé par les parents d'élèves ? J'apprécierais qu'on regarde la largeur des places, parce que si les parents font du covoiturage et qu'ils emmènent plusieurs enfants, ils sont susceptibles d'ouvrir toutes les portes en même temps. C'est un aspect important dont les supermarchés tiennent compte désormais. J'aimerais également qu'on prévoit un cheminement protégé, parce qu'il faut que les enfants puissent circuler en sécurité.

Sébastien MANCASSOLA : personne actuellement lors de la sortie des classes ne stationne rue Elion. Les parents stationnent faubourg de Montbéliard. Donc nous n'allons pas changer la circulation des parents et des enfants avec la création de ce parking faubourg de Montbéliard.

Marianne ECOFFET : vous sous-entendez que les parents n'utiliseront pas le parking ?

Sébastien MANCASSOLA : ce que je viens de vous dire, c'est que rien ne va changer par rapport à ce qui se fait actuellement au niveau de la circulation des parents et de leurs enfants sur le faubourg de Montbéliard lorsqu'ils iront rejoindre le parking.

Le Maire : ce projet a été présenté aux riverains qui l'ont approuvé, ainsi que les parents d'élèves et les enseignants. Nous n'avons pas eu de remarques négatives, au contraire.

Marianne ECOFFET : je souhaite que ce soit le même modèle que le parking de l'Europe, avec le passage pour les piétons, de l'ombre et le stationnement sécurisé des voitures.

Sébastien MANCASSOLA : on ne peut pas comparer un parking de 20 places où l'objectif est de fournir 20 places de stationnement supplémentaires pour que les parents puissent déposer leurs enfants, avec un parking de 200 places ou de 250 places d'un supermarché, dont la surface permet de créer des places effectivement larges.

Le Maire : les places seront réalisées selon les règles de l'art. Nous avons missionné un cabinet d'études. Cela apportera du confort et une amélioration de la sécurité qui a toujours été un point noir aux abords de cette école, bien que la sécurité se soit considérablement améliorée depuis quelques années parce que les parents stationnent sur la rue des Pologne et sont très respectueux des uns et des autres. Ce parking apportera une amélioration supplémentaire, ce sera le point de la dorsale cyclable de la Ville. C'est un très beau projet, ne le critiquez pas trop car il est largement approuvé. De toute façon vous critiquez tout, mais c'est votre droit.

Gilles LAZAR : ne faites pas un procès d'intention à l'Opposition. Ce projet nous l'approuvons. Notre rôle dans l'Opposition c'est d'apporter des améliorations éventuelles. Les questions de Mme ECOFFET vont dans ce sens. Ce n'est pas une critique par rapport à la Majorité Municipale, ces questions visent à proposer d'aller au maximum de la sécurité. Vos allusions sont tout à fait déplacées.

Tant mieux par rapport aux pavés filtrant. J'ai vu quand même qu'il y a eu une rechute sérieuse au niveau du Pôle Périscolaire où il y a du béton brut avec l'absence de pavés sur le parking. Ce n'est pas de la compétence du Maire mais du Président de la CCPH certes, mais il faut aussi être cohérent dans les réalisations de nouveaux parkings. Il faut des pavés partout. Ce Pôle Périscolaire des Chenevières n'a pas de pavés ni d'arbres. C'est un îlot de chaleur.

Fernand BURKHALTER : je m'inscris totalement en faux sur ce propos qui est quasiment insultant à l'égard du Maire. Evidemment nous avons pensé aux ilots de chaleur en créant un verger proche de ce Pôle Péri-scolaire. Il n'y avait pas d'arbres, c'était une friche. C'est devenu un beau verger avec 17 arbres.

Gilles LAZAR : ce pôle est un ilot de chaleur en lui-même. Arrêtez de dire que nous disons n'importe quoi.

Le Maire : vous n'avez pas eu l'idée de planter ce verger, nous l'avons fait sans attendre la moindre de vos propositions, car vous n'avez que des critiques à proposer.

Gilles LAZAR : Mme ECOFFET fait des propositions de sécurité concernant le futur parking Faubourg de Montbéliard, propositions que vous n'acceptez pas.

Le Maire : le parking du Pôle Péri-scolaire comporte 5 places. 17 arbres ont été plantés dans le verger tout proche. Il faudrait plutôt saluer la réduction des ilots de chaleur dans ce quartier où on a beaucoup planté, environ 120 arbres. Je vous invite à aller à la cueillette le moment venu, s'il en reste après le chapardage, mais c'est le but du jeu. Qui plus est, sachez que les ressources de la Communauté de Communes découlent principalement de l'impôt économique. 2 000 000€ d'impôts économiques qui tombent chaque année, auxquels vous vous êtes opposés. La contribution des contribuables est de 400 000€, sur un budget intercommunal de 27 millions d'euros. Les 2 millions d'euros sont apportés par les industries implantées sur ce territoire, auxquelles vous vous êtes opposés depuis 20 ans maintenant.

Gilles LAZAR : c'est une contre vérité.

Le Maire : vous vous êtes opposés au développement économique aux Guinottes et vous vous battez encore contre la zone de Luze.

Gilles LAZAR : vous êtes un militant de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain, c'est pour cela que nous avons des avis différents.

Le Maire : vous, vous êtes contre le développement économique et contre l'emploi.

Gilles LAZAR : nous n'opposons pas l'un à l'autre.

Le vote recueille 3 abstentions de la Liste Héricourt en Commun.

Sylvie DAVAL : nous nous abstenons car nous avons validé une préemption pour des logements sociaux et que désormais il y aura un parking et que M. MANCASSOLA a déclaré que les parents d'élèves continueront à se garer faubourg de Montbéliard.

Sébastien MANCASSOLA : ce n'est pas ce que j'ai dit.

Le Maire ajoute : je souhaite un amendement à ce rapport. Il faudra solliciter le FEDER pour 40 000€. Nous sollicitons cela ne veut pas dire que nous l'obtiendrons. Cela ne change pas votre vote je pense.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°4 : Schéma directeur des pistes cyclables**

Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable expose que la Ville d'Héricourt s'engage depuis plusieurs années dans un ambitieux plan de développement de la pratique du vélo en ville. Plusieurs aménagements en site propre ont déjà été réalisés dans la commune comme :

- L'aménagement de la voie du tram sur environ 4 kms pour rejoindre Luze et Couthenans
- L'aménagement d'une piste bidirectionnelle en site propre en entrée de ville sur le faubourg de Belfort (sur une longueur d'environ 1.8 kms)
- La création d'une piste sur la rue du 11 novembre (600 mètres)

- La création d'une piste le long de l'avenue de St Valbert (1.1 kms)
- L'intégration, dans le projet de parc urbain, d'une piste de 400m de long

Ces premiers aménagements sont intégrés à une réflexion d'ensemble qui devra permettre le développement de la pratique du vélo en ville. C'est ainsi que le schéma directeur des pistes cyclables intégrera :

- Un plan d'ensemble assurant une desserte complète de la ville dans les prochaines années
- Une politique d'entretien des pistes assurant leur confort
- Une signalisation et un jalonnement des pistes
- Des solutions pour stationner les vélos
- Des services : ateliers de réparation, outils de dépannage en libre service, partenariat avec des associations promouvant le vélo et son enseignement...
- Un plan de communication ambitieux
- Une politique d'aide à l'acquisition déjà en vigueur et qui sera conforté pour les prochaines années
- Une incitation à l'équipement dans les entreprises et les collectivités

L'objet du présent rapport est de valider la 1^{ère} phase du plan des pistes cyclables en projet sur la Ville d'Héricourt. Ce plan, détaillé en annexe, comprend principalement :

- Une dorsale structurante dont la première partie sera aménagée en 2022 entre le Faubourg de Montbéliard et la rue des Prés avec la pose de la passerelle cyclable de la Lizaine cet été. Elle sera prolongée en 2023 et 2024 vers le lycée, le site Packmat et la gare SNCF d'Héricourt. Dès 2022, cette dorsale structurante rejoindra aussi, au travers des plaines de la Lizaine, le rond-point du Super U puis, en 2023, la gare de Montbéliard via Bussurel
- La jonction entre le centre-ville et le collège Curie avec plusieurs tracés qui seront aménagés entre 2023 et 2024
- Le prolongement de la piste du Faubourg de Belfort, en site propre, jusqu'au centre ville autour de 2024

Ce plan sera complété dans un deuxième temps avec d'autres projets de piste dont une liaison vers les Guinottes et une desserte de l'école Poirey entre autres.

Plusieurs aménagements cyclables seront réalisés en lien avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt comme par exemple la jonction vers la gare de Montbéliard ou la pose de la passerelle sur la Lizaine. Des projets intra communautaires se raccorderont aux pistes cyclables mises en œuvre par la Ville pour desservir Saulnot, Chalonvillars, Essert et Argiésans.

D'autres actions seront développées par la suite, dans le cadre de ce schéma directeur, comme indiqué plus haut.

Il vous est proposé de :

- VALIDER la première phase de ce plan de déploiement des pistes cyclables sur la commune d'Héricourt

Marianne ECOFFET : la réunion de la commission était très intéressante. Nous avons pu consulter les plans apportés par le maître d'œuvre. J'ai encore abordé la sécurité. Pour pratiquer le vélo dans la ville, les points noirs de la circulation actuelle sont les franchissements de tous les carrefours. Par conséquent j'attire l'attention du Conseil sur la nécessité d'avoir une réflexion approfondie sur la manière dont les cyclistes vont pouvoir franchir les carrefours. Pour l'instant, ce qui nous est proposé sur le faubourg de Belfort : lorsque vous êtes sur la piste cyclable et que vous revenez au centre ville, vous arrivez au rond-point du Bricomarché, il faut descendre le creux du trottoir et se présenter à angle droit pour traverser sur le passage piétons, en sachant que les véhicules qui viennent du Leclerc arrivent en pleine accélération et voient les cyclistes au dernier moment. Pour tous ceux qui ont l'habitude de traverser ces ronds-points, tout comme celui de la déchetterie qui est hyper dangereux, je souhaite vivement qu'il soit écrit noir sur blanc, que pour tous ces projets, tous les carrefours seront étudiés afin que les cyclistes puissent les emprunter dans la plus grande sécurité. C'est ce qui a été dit en commission.

Fernand BURKHALTER : notre proposition va bien plus loin que votre simple remarque. Le rond-point faubourg de Belfort est un mauvais exemple. C'est la première piste cyclable mise en place. Nous étions les premiers à avoir un plan vélo. Ce faubourg va être aménagé avec une piste cyclable de chaque côté, comme avenue de St Valbert où nous avons fait deux voies, une de chaque côté. Il y aura aussi la zone 30, il n'y aura plus de problème de traversée puisque les piétons seront prioritaires.

Je suis comme la Maire de Paris, nous avons une volonté forte de limiter les usages de la voiture en mettant en place une politique qui ne soit pas du blabla. Je fais remarquer que l'avenue de St Valbert est en zone 30, soit 1,5 km. C'est du courage politique. Le plan vélo sera réalisé très rapidement, durant ce mandat, en espérant que

l'Etat continuera à nous aider, ce qui n'est pas aussi sûr ce cela vu l'état de ses finances. Les temps très proches vont être durs mais la Ville d'Héricourt tiendra le choc car nous avons anticipé.

Nous ferons en sorte que ce plan vélo soit mené à bien, que les zones 30 soient multipliées selon les souhaits de nos concitoyens qui déplorent la vitesse des usagers de la route. Au-delà de ce plan vélo, il y aura une action sur la voirie. L'avenue de St Valbert en est un bel exemple. Le faubourg de Belfort était un bon début et sera amélioré d'ici 2025.

Marianne ECOFFET : je suis très heureuse de voir arriver toutes les parties cyclables protégées. Les bandes cyclables le sont beaucoup moins. Ma question était très simple : je demandais à ce qu'une réflexion soit menée pour que l'on puisse franchir les ronds-points en toute sécurité en tant que cycliste. Vous ne m'avez pas répondu.

Le Maire : si je vous ai répondu. Pour le faubourg de Belfort, du rond-point au centre ville, ce sera une zone 30, donc les piétons seront prioritaires ainsi que les cyclistes.

Marianne ECOFFET : et concernant le rond-point du Super U ?

Le Maire : là c'est plus compliqué car nous sommes quasiment hors agglomération. L'idéal serait un passage souterrain. Pour cela il faudra encore plus de développement économique sinon ce sera le contribuable qui paiera. Le contribuable héricourtois n'est pas le plus riche du canton. Mes collègues Maires me disent parfois, « à Héricourt vous êtes une ville riche ». Je confirme, oui mais avec des habitants pauvres. Nous devons donc être raisonnables dans nos réalisations.

Marianne ECOFFET : j'espère que les héricourtois auront noté que la sécurité aux ronds-points va être une de vos priorités pour les cyclistes.

Fernand BURKHALTER : oui avec les zones 30 il n'y aura plus de problème. On roule trop vite sur l'avenue Léon Jouhaux, sur l'avenue du Mt Vaudois, sur la rue Gaulier, sur la rue du 11 Novembre. Nous avons commencé par l'avenue de St Valbert et nous allons continuer par le faubourg de Belfort à partir du rond-point du Leclerc et ensuite la rue du 11 Novembre qui sera passée en zone 30. Nous allons graduellement pour préparer les esprits. Le plan vélo est un projet qui va nettement améliorer la qualité et la perception de notre commune. Beaucoup de villes ont la chance d'avoir un fleuve ou une rivière. On aménage les berges. Souvent le fleuve constitue une barrière dans la ville. Nous, nous allons franchir cette barrière avec la création d'une dorsale centrale qui va du faubourg de Montbéliard à la gare et qui reliera la gare de Montbéliard en site propre avec une voie 30 à Bussurel. J'encourage les personnes qui travaillent à Montbéliard à prendre leur vélo. Elles feront des économies. Les transports publics ont un coût, même s'ils sont financés par les entreprises.

Marianne ECOFFET : c'est le principe fondateur de notre pays, c'est la solidarité de tous.

Le Maire : non, en l'occurrence les transports publics Belfort, Héricourt, Montbéliard, sont payés par les entreprises et pas par les usagers.

Marianne ECOFFET : les transports publics d'Héricourt ne coûtent pas cher aux entreprises.

Le Maire : pour l'instant 500 000€ par an. Cela vient d'être créé il y a peu et j'y ai mis beaucoup de volonté. Cela devrait augmenter, mais comme vous ne voulez pas d'entreprises...vous voulez des transports publics mais pas d'entreprises !

Marianne ECOFFET : j'ai une dernière question. J'ai relu les anciens comptes rendus des anciennes séances de Conseil Municipal : je voudrais savoir ce que devient l'association que vous avez créée pour promouvoir le développement des usages du vélo dans les petites villes ?

Fernand BURKHALTER : je vous le confirme c'est bien une association nationale. Elle a de beaux jours devant elle. Dans quelques années Héricourt sera exemplaire en matière d'usages du vélo et je ne doute pas que de nombreuses villes adhéreront à ce moment là à l'association.

Marianne ECOFFET : nous avons voté une subvention pour cette association. A-t-elle été créée ?

Le Maire : bien entendu, je l'ai créée. J'ai même saisi des entreprises pour qu'elle ait des financements. Je suis en attente de réponses. Les entreprises attendent je pense, d'être convaincues et voir des réalisations concrètes.

Marianne ECOFFET : vous m'aviez proposé d'adhérer. Où puis-je trouver les statuts ?

Le Maire : en Mairie. Ce sont des statuts type, rien d'extraordinaire.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°5 : Villas Génération : Aide à la Pierre pour la construction de 20 logements par NEOLIA**

Le Maire expose que le Groupe NEOLIA, dont le siège social est situé 34, rue de la Combe aux Biches à Montbéliard, s'est positionné sur la réalisation d'un programme immobilier d'une résidence Villa Génération composée de 20 logements locatifs individuels au lotissement dénommé « Les Vergers du Nouveaux ».

Ce projet a d'ores et déjà été retenu, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, parmi 27 autres projets nationaux autour de l'habitat inclusif pour bénéficier d'un soutien en ingénierie.

Le projet présenté par NEOLIA est susceptible de bénéficier d'une Aide à la Pierre consentie par le Conseil Départemental à hauteur de 3 000€ par logement, à condition toutefois que les collectivités contribuent à même hauteur.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt aura à se prononcer sur une participation à hauteur de 1 800€ par logement, la Ville d'Héricourt apportant quant à elle sa contribution à hauteur de 1 200€.

Il vous est proposé d'allouer à NEOLIA, au titre de l'Aide à la Pierre, une subvention à hauteur de 1 200€ par logement, soit 24 000€ pour l'ensemble du programme immobilier.

En cas d'accord, une convention sera établie entre toutes les parties

Le Maire ajoute : ce ne sont pas des logements pour des personnes en perte d'autonomie. Il ya tous les produits à Héricourt : la résidence rue Ambroise Croizat qui correspond à du logement classique avec ascenseur. La seconde est la résidence sur la place du Marché qui tarde à ouvrir mais ça va se régler : c'est une résidence séniors autonomie, pour des personnes seules souvent handicapées (GIR 2, 3, 4). La résidence Ages et Vie est le 3^{ème} type de produit en direction de personnes un peu moins dépendantes. Enfin, les Villas Génération sont des pavillons locatifs avec un petit bout de terrain pour des personnes valides qui peuvent l'entretenir et ont une voiture. Nous avons donc tous les produits destinés aux séniors sur notre commune, et parfois on nous jalouse.

Gilles LAZAR : vous avez oublié l'EHPAD dans les produits.

Le Maire : oui mais l'EHPAD est géré par le Département.

Gilles LAZAR : Ages et Vie n'est pas gérée par la Ville. L'EHPAD est géré au quotidien par l'hôpital.

Le Maire : le Président KRATTINGER a rassemblé sous une même Direction, les EHPAD et l'Hôpital pour faire des économies d'échelle. Et bien lui en a pris.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 2 abstentions de la liste Héricourt en Commun.

- **RAPPORT N°6 : Tarifs publics basés sur l'année scolaire 2022/2023**
 - Centre Socioculturel Simone Signoret
 - Manifestations culturelles

Le Maire explique que comme chaque année à pareille époque, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur l'évolution des tarifs des services publics dont l'application correspond à l'année scolaire.

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe expose que le premier point de ce rapport concerne les tarifs du Centre Socioculturel Simone Signoret qu'il est proposé de maintenir au même niveau que ceux de l'année dernière.

Il est rappelé que les tarifs des « Activités Clubs » divisés en trois catégories (A, B et C selon les prestations fournies) sont assis sur les revenus des familles et déterminés en fonction des tranches de quotient familial servant de base de calcul de l'impôt sur le revenu.

Les tarifs des « Centres de Loisirs Sans Hébergement/Action famille/Sortie ponctuelles » sont maintenus. La situation financière des familles est prise en compte par le biais des bons vacances.

Les tarifs de la carte d'usager, prestations diverses (vente de boissons, friandises, repas...) et consultation Internet restent également à leur valeur 2021-2022.

A noter que depuis le 1^{er} septembre 2019, la Carte Avantage Jeunes d'un coût de 8€ est offerte par la Ville d'Héricourt aux jeunes héricourtois. Cette carte destinée aux moins de 30 ans permet de découvrir la culture, le sport et de bénéficier de réductions sur les loisirs et la vie quotidienne.

Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture expose que le second point de ce rapport concerne les tarifs des manifestations culturelles. Il propose de maintenir ces tarifs à leur valeur 2021-2022.

Il ajoute que le tarif du prochain spectacle à La Cavalerie « Celui qui chante », sera de 11€ et non 11,50€. C'est plus facile de rendre la monnaie.

Le vote est unanime.

- **RAPPORT N°7 : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – Fixation des tarifs 2023**

Martine PEQUIGNOT expose que l'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Par délibération en date du 03 Octobre 2008, notre collectivité a décidé d'appliquer cette taxe au tarif maximum de référence de droit commun avec exonération des dispositifs publicitaires inférieurs à 12m². Je vous propose donc d'adopter les tarifs ci-dessous pour une entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2023.

TARIFS MAXIMAUX DE BASE <i>(par m², par an et par face)</i>		
Type de dispositif	2023	<i>Rappel 2022</i>
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m ²	16.70 €	16.20 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m ²	33.40 €	32.40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de moins de 50 m ²	50.10 €	48.60 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de plus de 50 m ²	100.20 €	97.20 €
Enseignes entre 12 m ² et 50 m ²	33.40 €	32.40 €
Enseignes à partir de 50 m ²	66.80 €	64.80 €

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°8 : M57 Règlement budgétaire et financier**

Martine PEQUIGNOT expose que le règlement budgétaire et financier devient obligatoire avec le passage à la nomenclature comptable M57.

Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que la ville de Héricourt a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence. Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Fernand BURKHALTER : je ne sais pas si c'est un mieux ou un moindre mal pour les services. Le but est de simplifier les procédures budgétaires et surtout pour l'Etat de faire des économies en personnels. La Ville d'Héricourt est l'une des premières à avoir adhéré à ce dispositif.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°9 : Approbation du règlement des cimetières de la commune de d'HÉRICOURT et des communes associées de Bussurel et Tavey**

Pierre-Yves SUTTER – Maire délégué de Bussurel expose que dans le cadre du marché public pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières, il a été commandé l'élaboration d'un règlement des cimetières paramétré selon les différentes singularités de gestion propre à chacune des communes d'Héricourt, Bussurel et Tavey tout en maintenant l'ensemble des textes législatifs impératifs.

Présentation :

En règle générale, un règlement intérieur du cimetière prévoit ce qui est autorisé et ce qui est interdit, soit :

- ✓ Dispositions générales
- ✓ Dispositions applicables aux inhumations
- ✓ Dispositions applicables aux caveaux et monuments sur les concessions
- ✓ Obligations particulières applicables aux entrepreneurs
- ✓ Les exhumations
- ✓ Dispositions applicables à l'espace cinéraire
- ✓ Police du cimetière
- ✓ Dispositions relatives à l'exécution du règlement municipal des cimetières

Conformément aux différents textes du code général des collectivités territoriales, du Code pénal, du Code Civil ainsi que du règlement national des pompes funèbres, les documents joints sont la version finie du règlement des cimetières de la commune d'Héricourt et des communes déléguées de Bussurel et Tavey livrée par le service juridique de la société Gescime, titulaire du marché public citée ci-dessus

Il est proposé de valider le règlement des cimetières de la commune d'Héricourt et des communes déléguées de Bussurel et Tavey.

Le vote est unanime.

Le Maire : en ce qui concerne le cimetière, nous avons fait un gros effort d'entretien et un gros effort de rationalisation sur la gestion des tombes obsolètes. Ce travail important, effectué à plein temps par un agent, devrait nous permettre d'éviter l'extension d'un cimetière puisque nous parlons de sobriété foncière. Il faut penser à renouveler les concessions lorsqu'elles sont obsolètes et il y en a pas mal. C'est un travail plus coûteux qu'un nouveau cimetière : 60 000€ cette année. Aucune commune ne met autant d'argent pour son cimetière. Il faut donner acte des efforts qui sont faits.

▪ **RAPPORT N°10 : Politique de la ville - contrat de ville : bilan actions 2021 et programmation 2022**

Le Maire présente le° bilan succinct de la programmation 2021 du Contrat de Ville, approuvée lors du Conseil Municipal du 12 avril 2021

9 actions ont été menées par le Centre Simone Signoret et le CCAS dans le cadre de la programmation 2021 :

- L'accompagnement des enfants dans leur parcours éducatif (action menée par le CCAS)
- L'accompagnement des parents dans leur rôle
- L'animation enfance jeunesse (dont pendant la période estivale l'animation « Chen'parc »)
- Les actions liées aux initiatives et à la vie du quarter des Chenevières
- La manifestation Fest'Images
- Accompagnement emploi avec le partenaire Face Vosges
- La coordination opérationnelle du Chef de Projet
- Promouvoir le sport au féminin
- Les anim'estivales des Chenevières

A noter que l'action emploi de 2020 (en partenariat avec Adv Compétences) ainsi que les projets du Conseil Citoyen 2020 ont été finalisés en 2021 en raison de circonstances liées à la pandémie de Covid19.

Globalement, le budget des actions s'est élevé à 148 390€ dont 142 390€ liés aux actions menées par la Ville d'Héricourt selon le plan de financement global suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Actions portées par la Ville	142 390,00€	Etat	43 700€
Actions d'autres partenaires	6 000.00€	Région	10 000€
		Conseil Général 70	8 300€
		CAF-PDV	9 000€
		Ville d'Héricourt	65 675€
		Autres financements (financements droit commun – PS CAF ou TFPB)	11 715€
TOTAL	148 390€	TOTAL	148 390€

Les aides des financeurs d'un montant total 71 000€ ont bénéficié de la façon suivante aux porteurs de projets :

CCAS	4 000€
Face Vosges	6 000€
Ville d'Héricourt	61 000€
<i>dont</i>	<i>dont</i>
- ETAT	33 700€
- Région BFC	10 000€
- Conseil Départemental 70	8 300€
- CAF	9 000€

Le Maire ajoute qu'il constate que l'Etat baisse chaque année sa participation.

Fernand BURKHALTER poursuit en exposant la Programmation 2022 du Contrat de Ville

Plusieurs actions sont reconduites :

- L'accompagnement des enfants dans leur parcours éducatif scolaire
- L'accompagnement des parents dans leur rôle
- L'animation Enfance Jeunesse
- Les initiatives et vie au quartier des Chenevières
- Fest'Images
- Les projets du Conseil Citoyen
- La coordination opérationnelle

De nouveaux axes pourraient également voir le jour :

- Les Vendredis plein écran : projection de films ou documentaires et un moment convivial
- Des sorties avec des adolescents ou des jeunes adultes du quartier des Chenevières

2 projets seront portés par d'autres structures :

- La coopérative des citoyens et l'action « aux actes citoyens »
- Action « chantier éducatif » menée par l'association de Prévention l'AHSSSEA

Le budget total s'élève à 149 172€ dont 137 300€ liés aux actions menées par la Ville d'Héricourt. Le financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Actions portées par la Ville	137 300€	Etat	29 900€
Actions d'autres partenaires	11 872€	Région	10 000€
		Conseil Général 70	8 300€
		CAF-PDV	10 000€
		CAF	5 125€
		Ville d'Héricourt	76 275€
		Autres financements (financements droit commun)	9 572€
TOTAL	149 172.00€	TOTAL	149 172€

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- Approuver la programmation 2022 du Contrat de Ville
- Autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subventions pour 2022

Quari BELAOUNI : pourrait-on en savoir un peu plus sur les nouveaux axes concernant les initiatives et la vie au quartier des Chenevières ? A aucun moment dans le rapport que vous nous avez présenté ainsi que son annexe, on voit le mot « laïcité ». Je m'interroge. Il se peut qu'aucune action ne soit menée pour travailler sur ce pilier. Ma deuxième interrogation porte sur la participation d'Habitat 70. J'ai eu l'occasion de constater qu'il y avait des chantiers de la Prévention Spécialisée. Aussi, je me demandais si dans le cadre la réfection de certains halls d'immeubles, Habitat 70 mettait au pot commun.

Pour notre groupe ce programme est inquiétant car rien n'est mené pour ce qui est des thématiques culture et prévention santé. Il manque une volonté politique.

Dernier point, est-ce qu'on pourrait retirer les termes « mamans volontaires » du projet du Conseil Citoyen. Il faudrait remplacer par les termes « habitants » ou « usagers ». Je ne crois pas que ces dames ont vocation à être éternellement des mamans mais plutôt des actrices de leur destin et donc de notre commune et de la République.

Martine PEQUIGNOT : je ne crois pas être une exception, mais quand on est maman on est maman à vie.

Quentin HAFEKOST : c'est juste qu'une femme ne se résume pas à son rôle de mère.

Fernand BURKHALTER : nous allons inviter le Directeur du Centre Simone Signoret à mieux formuler.

Quari BELAOUNI : qu'une sage-femme vous parle de mamans c'est justifié. A un moment donné, la condition féminine mérite une autre volonté.

Le Maire : ces dames sont très présentes sur le quartier parce qu'on a réussi à les fédérer. Elles font des propositions. Certaines sont venues me voir avec des Conseillers Municipaux pour me dire « on veut éradiquer tel et tel phénomène, on fait des propositions » et nous suivrons leurs conseils.

Ouari BELAOUNI : vous ne m'avez pas répondu concernant notre interrogation sur la notion de laïcité qui n'apparaît pas.

Le Maire : cela n'apparaît pas dans le rapport en temps qu'une action proprement dite, c'est une thématique transversale et fil rouge de toutes les actions programmées. Le combat pour la laïcité est très présent au sein du Centre Signoret qui est accompagné par la Fédération des Œuvres Laïques.

En ce qui concerne Habitat 70 que vous avez cité, une enveloppe de 100 000€ résultant d'un abattement des taxes foncières sur les quartiers sensibles doit être consacrée par le bailleur à des actions sur le quartier. Habitat 70 à ce titre finance : l'entretien des abords des immeubles – un groupe de 4 personnes interviendront en juillet/août, la peinture des garages, réfection et entretien des halls d'entrée et des caves. Une action est également financée concernant les encombrants. Habitat 70 participe aussi financièrement à Fest'Images, à la Fête de la Fraternité et autres animations sur le quartier. Je veille scrupuleusement à ce que cette enveloppe profite bien au quartier des Chenevières comme le prévoit la loi. Cette politique a été mise en place par les Socialistes sous la présidence de François Hollande.

Gilles LAZAR : vous parlez du Gouvernement de Gauche, il a aussi créé les contrats locaux de sécurité. La politique de la ville a un lien très étroit avec le contrat local de sécurité. Je rappelle que le CLS ne s'est pas encore réuni depuis le nouveau mandat. La Ville d'Héricourt a signé un Contrat Local de Sécurité et il faudrait le faire vivre, même si vous avez mis en place des procédures différentes, mais qui ne remplacent pas le CLS qui a tout son intérêt.

Globalement, je confirme les propos de M. BELAOUNI, cette programmation est insuffisante, même si elle comporte des choses très très bien comme Fest'Images ou le travail effectué avec les citoyennes du quartier. Nous pensons qu'on peut mieux faire. L'absence du Conseiller Municipal délégué au Contrat de Ville est significative. Il y a un manque d'implication, ce quartier mérite plus que ce qu'on lui offre aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

Le Maire : nous avons mis en place beaucoup mieux que le CLS. Nous avons signé avec l'Etat et les trois communes voisines des trois départements voisins, le Contrat de Sécurité Intérieure. Il est vrai que nous n'avons pas fait de publicité autour de cette signature, mais l'Etat non plus. Il vise à concentrer les forces de police là où il y a un besoin, au moment nécessaire. C'est une coordination concernant les violences urbaines, les trafics de drogue avec la brigade canine. Néanmoins le CLS sera réuni. Vous n'ignorez pas qu'il y a eu une pandémie, elle vient de s'achever, encore qu'il y ait encore des cas à l'école. Je me réjouis qu'un nouveau Commandant de Police arrive à Héricourt – M. PETIT -. A la faveur des travaux au commissariat de Montbéliard il y a actuellement beaucoup de policiers à Héricourt. Dernièrement sur un incident assez dramatique aux Chenevières, ils étaient plus de 8 présents sur place, dont le Commissaire Adjoint. Le GPO fonctionne à la satisfaction générale et du Maire en particulier, parce que c'est une instance où on peut traiter des sujets de fond, qui ne sont pas forcément très graves, ce sont surtout des incivilités ou des comportements violents. Nous les traitons de façon approfondie. Lors du CLS c'est plus superficiel, déjà on ne peut pas évoquer de noms dans un souci de confidentialité. Néanmoins le CLS sera réuni le moment venu.

Sylvie DAVAL : dans le rapport de présentation des actions, il est évoqué l'accompagnement à l'emploi pour 7 personnes et qui ont été orientées vers des structures d'insertion. Il me semble que c'est le rôle de Pôle Emploi que nous n'avons pas besoin de payer. Je souhaite savoir ce que sont devenues ces 7 personnes, ont-elles finalement trouvé du travail ?

Fernand BURKHALTER : c'est la Préfecture qui a beaucoup insisté pour que cette action soit mise en place. Je l'ai dit aux organisateurs, je suis circonspect quand à son efficacité. Le Ville d'Héricourt ne la finance pas, c'est l'Etat. Je ne crois pas à ce type d'action.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions de la liste Héricourt en Commun.

▪ **RAPPORT N°11 : Action Jeunesse Citoyenne des vacances d'avril 2022 : autorisation versement de la bourse éducative**

Le Maire expose que durant les vacances d'avril 2022 du 19 au 22 avril, 5 jeunes ont participé à une action jeunesse citoyenne organisée par le Centre Simone Signoret.

En 1/2 journée, ils ont remis en état et peint un mur de la résidence étudiants rue A. Launay et continuer les fresques sur les différents murs du CCAS sur le thème de Miro.

Les après-midi ont été consacrés à différents jeux sur plusieurs thématiques : médias, réseaux sociaux avec l'intervention de M. Thomas BERTRAND de la Ligue de l'Enseignement, ainsi que des échanges autour de la prévention du harcèlement, la démocratie, les valeurs de la République avec pour support l'Expo Citoyenne et l'intervention de M. BAHRI – juriste de France Victimes.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser le versement de la bourse éducative d'un montant individuel de 160€ pour une somme totale de 800€ aux participants dont les noms suivent :

NOM – PRENOM	DATE NAISSANCE	ADRESSE
MERCIER Téo	12/01/2006	21 Fg de Belfort - HERICOURT
MOUMAN Assia	30/04/2005	8 Rue René Descartes – HERICOURT
BICAJ Kaltrine	31/10/2005	2 Rue de la Sapinière – HERICOURT
SAHIN Mikail	13/05/2005	2 Rue Pierre Carmien – HERICOURT
GRONDIN Mélina	30/08/2004	11 Rue De Lattre de Tassigny - HERICOURT

Le vote est unanime sachant que M. Ismaël MOUMAN ne prend pas part au vote.

▪ **RAPPORT N°12 : Programme d'actions pour l'année 2022 en forêts communales**

Patrick PAGLIA expose que l'Office National des Forêts a transmis ses propositions de travaux à engager dans les forêts communales d'Héricourt et des communes déléguées de Bussurel et Tavey en 2022.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer quant à l'adoption de ces programmes de travaux et autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir sur ces bases avec l'Office National des Forêts.

PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE DE LA COMMUNE D'HERICOURT		
Désignation des travaux	Quantité	Montante estimé HT
Travaux sylvicoles		
Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 36.j Entraxe : [6] m	3.90 HA	
Nettoisement de jeune peuplement Localisation : 36.j Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHS] Avec nettoyage de la bordure de la parcelle contre lotissement	2.90 HA	
Dégagement manuel de plantation Localisation : 36.j Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHS]	1.00 HA	
Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 45.r, 5.r Sur mise en place de fléchage à 24 ml (> cloisonnements <) découpage à 12 ml et broyage des tas de branches en l'absence de semis. Entraxe : [12] m	14.38 HA	
	TOTAL	10 870.00 € HT

Travaux de maintenance		
Création de parcelles : broyage mécanique Localisation : Lignes : 1/25, 12/13, 12/35, 13/34, 34/35, 30/32, 30/31, 31/32	3.00 KM	
Entretien du parcelle : débroussaillage manuel Localisation : Lignes 1/25, 12/13, 12/35, 13/34, 34/35, 30/32, 30/31, 31/32	3.00 KM	
Travaux connexes d'infrastructures : curage des fossés Localisation : Parcelle 36 N.E. Parcelle 36 en bordure du lotissement de St-Valbert Description du travail : [curage du fossé 1 mètre de profondeur et épandage des matériaux sur le parterre de la coupe]	0.10 KM	
	TOTAL	2 940.00 € HT

PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE BUSSUREL		
Désignation des travaux	Quantité	Montante estimé HT
Travaux sylvicoles		
Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements Localisation : Parcelle 51. j	2.20 HA	
Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements Localisation : Parcelles 54.rl, 58.rl	1.50 HA	
	TOTAL	5 030.00 € HT

PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE TAVEY		
Désignation des travaux	Quantité	Montante estimé HT
Travaux sylvicoles		
Dégagement manuel des régénérations naturelles Financement : 01 – Autofinancé Localisation : T14.r Avec recherche des feuillus précieux et nobles. Essence objectif et/ou essences à favoriser : [CHP]	1.47 HA	
Dégagement manuel des régénérations naturelles avec création des cloisonnements Localisation : Parcelle T20.r	4.63 HA	
	TOTAL	6 640.00 € HT
Travaux de maintenance		
Entretien du parcelle : broyage mécanique Localisation : Lignes T8/T9, T9/T10, T10/T11, T11/T12	2.20 KM	
Entretien du parcelle : débroussaillage manuel Localisation : Lignes T8/T9, T9/T10, T10/T11, T11/T12 Nettoyage latéral des lignes et des bornes de lignes	2.20 KM	
	TOTAL	1 260.00 € HT

Le Maire : j'informe qu'à Bussurel il y a une belle pancarte indiquant : « plantations de milliers d'arbres avec le soutien du FEDER ». L'Europe nous soutient dans le cadre du Plan de Relance. Plusieurs milliers d'arbres seront replantés. Nous replantons la forêt qui avait quasiment disparue. Ce sont 27 ha pour lesquels nous avons eu des propositions financières alléchantes de grands groupes privés, pour l'installation d'un parc photovoltaïque. Propositions que nous avons refusées.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°13 : Forêts communales : vente de gré à gré par contrat d'approvisionnement**

Patrick PAGLIA poursuit en expliquant que pour la réalisation par l'ONF des bois façonnés résineux en forêts communales d'Héricourt, le Conseil Municipal d'Héricourt doit donner son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (sapin-épicéa) pour un volume de 495 m3.

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la Commune pour conduire et conclure le contrat de vente.

Il et demander à l'Assemblée de bien vouloir :

- DONNER SON ACCORD pour la vente de gré à gré, par contrat d approvisionnement de bois résineux (sapin-épicéa) pour un volume annuel de 495 m3
- DONNER SON ACCORD pour que le contrat soit conclu en application de l'article L.144-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.144-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la Commune de Héricourt 15 806€ ou 14 677€, soit la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées
- DECIDER de confier à l'ONF une mission d'assistance et AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

Ouari BELAOUNI : nous allons voter ce rapport. Ce n'est pas très explicite : le rôle du mandataire est de rendre compte de la vente. Aurons-nous effectivement le nom de l'acheteur et toutes les informations en lien avec cette vente ?

Patrick PAGLIA : oui bien sûr. Nous sommes informés des transactions opérées ou non car il arrive qu'elles n'aboutissent pas, en temps réel.

Le Maire : nous sommes des protecteurs de ce grand service public qu'est l'ONF.

Le rapport est voté à l'unanimité.

▪ **RAPPORT N°14 : Nomination d'un représentant de la Ville d'Héricourt au sein de l'association La Caponnière**

Le Maire expose que l'association La Caponnière œuvre pour la sauvegarde du patrimoine militaire fortifié et plus particulièrement la ceinture fortifiée de Belfort dont le Fort du Mont Vaudois fait partie.

Ses statuts prévoient un siège de membre de droit et son remplaçant, avec voix délibérative, au sein de son Conseil d'Administration pour les communes propriétaires d'un fort.

Il vous est par conséquent proposé de nommer les représentants suivants pour Héricourt :

- Patrick PAGLIA – titulaire
- Elisabeth CARLIN - suppléante

Le vote est unanime compte tenu de 5 abstentions de la liste Héricourt en Commun.

▪ **RAPPORT N°15 : Personnel Territorial : Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville d'Héricourt et le CCAS d'Héricourt**

Le Maire expose que conformément à l'article L.251-5 du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents sont dotés d'un Comité Social Territorial (CST)

L'article L.251-7 du même code prévoit qu'une collectivité territoriale et un ou plusieurs établissements publics qui lui sont rattachés peuvent, par des délibérations concordantes de leurs organes délibérants, créer un CST commun compétent à l'égard de l'ensemble des agents à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CST commun compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS, compte-tenu des liens étroits entre les deux structures et de la nécessité de disposer d'une seule instance pour l'examen des questions intéressant les services et impactant les agents.

Il a été recensé, dans le respect des conditions prévues par les articles 4 et 31 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, les effectifs présents au 1^{er} janvier 2022, regroupant les fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, suivants :

- 109 agents à la commune, dont 55 femmes et 54 hommes,
- 9 agents au CCAS, dont 9 femmes et 0 homme.

Compte-tenu de cet effectif global de 118 agents, dont 64 femmes (54,24 %) et 54 hommes (45,76 %), il vous est proposé la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS qui sera composé de la façon suivante :

Nombre de représentants du personnel au CST commun :

Dans le cadre des prochaines élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022, il convient de déterminer le nombre de représentants du personnel siégeant au sein de cette instance commune.

Compte-tenu dudit recensement, le nombre de représentants titulaires du personnel peut être fixé dans la limite de 3 à 5 représentants.

Après consultation des organisations syndicales, il vous est proposé de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

Recueil de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement public rattaché :

Le Conseil Municipal doit ou non prévoir le recueil par le Comité Social Territorial commun de l'avis des représentants de la collectivité et du CCAS sur tout ou partie des questions sur lesquelles cette instance émet un avis.

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité et du CCAS sur l'ensemble des questions sur lesquelles cette instance émet un avis.

Il sera donc maintenu un paritarisme numérique entre les deux collèges en fixant un nombre de représentants de la collectivité et de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Quentin HAFEKOST : je veux juste re-contextualiser. C'est une obligation légale qui vise à fusionner le Comité Technique et le CHSCT par la loi de Transformation de la Fonction Publique. Il s'agit là de la même logique destructrice conduite dans le privé et appliquée à la Fonction Publique. C'est un processus de régression des libertés syndicales, de la santé au travail et plus largement des droits des travailleurs. C'est cette même loi qui a imposé les 1 607 heures, qui a également pour objectif de mettre fin aux statuts de la Fonction Publique en favorisant le recours aux contractuels. Heureusement les législatives sont là et je suis heureux que nous portions ensemble une candidature commune avec ce même attachement à la Fonction Publique, aux statuts, à la volonté de titulariser plutôt que de contractualiser, à militer ardemment pour un dégel du point d'indice à 10% et un SMIC de 1 900€ soit 1 500€ nets, avec la volonté de remettre en cause cette loi TFP en recréant les CHSCT et le CT entre autres.

Pour en revenir au rapport, notre groupe s'interroge sur la répartition. Vous restez sur 5 puisque c'est la loi qui l'impose, mais nous souhaiterions que les agents du CCAS aient à minima au moins 2 représentants sur ces 5 sièges. Est-ce possible ?

Fernand BURKHALTER : je ne veux pas me mêler des questions syndicales. C'est à eux de présenter une liste. D'ailleurs il faut faciliter l'émergence de listes syndicales car c'est difficile de fédérer autour d'une liste. Le système du tirage au sort qui existe parfois et auquel on nous prépare, ne me convient pas. Hélas je pense qu'un jour on y viendra.

Le vote est unanime compte tenu de 7 abstentions de la liste Héricourt en Commun.

▪ **RAPPORT N°16 : Décisions prises par le Maire depuis la précédente séance en vertu de la délégation reçue de l'Assemblée**

La liste des décisions prises remises aux Elus au préalable, n'appelle aucune observation de leur part et n'est pas soumise au vote.

▪ **RAPPORT N°17 : Carte scolaire – lotissements à Saint-Valbert**

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education expose que les deux lotissements « La Pommeraie » et « Le Clos Mauprat » sont en cours de construction et les premiers logements seront occupés dans les prochains mois.

Pour la rentrée scolaire, il convient de définir les affectations scolaires des enfants qui habiteront dans ces lotissements. Il est à noter que les enfants qui étaient précédemment scolarisés dans une autre école d'Héricourt avant leur déménagement dans ces lotissements pourront conserver leur précédente affectation scolaire.

Pour les logements qui seront adressés sur les rues suivantes :

- Rue Raymond Forni
- Rue Paulette Guinchard
- Impasse du Bauchet
- Rue Michel Berger
- Rue France Gall

L'affectation scolaire à partir de la rentrée de Septembre 2022 sera la suivante :

- Pour les enfants en maternelle : école J. Ferry (rue Ferry)
- Pour les enfants en primaire : école G. Poirey (rue Gaulier)

Il est proposé de VALIDER cette nouvelle affectation valable à compter de la rentrée de Septembre 2022

Sylvie DAVAL : je suis surprise que les enfants de maternelle aillent à la maternelle Jules Ferry. Vous avez prévu un bus ?

Le Maire : oui bien sûr. Nous avons le mérite d'avoir maintenu l'ensemble des groupes scolaires de notre ville. Il faut nous en donner acte. Une ville beaucoup plus importante située à 50 kms d'ici, en a vendu 3. D'autres communes les ont désaffectés. Nous avons la fierté de les avoir maintenus, nous ne sommes pas en déclin comme ces villes. Nous gagnons des habitants. Attention, je ne dis pas que nous gagnons en population scolaire. Nous essayons de répartir les effectifs pour maintenir l'ensemble des groupes scolaires, car nous pensons, à contrario des villages où si une école est supprimée il n'y a aucune conséquence, que dans un quartier où l'école représente le seul lien social pour beaucoup d'habitants, c'est primordial de la préserver. Je souhaiterais même rattacher le maximum de villages à nos écoles héricourtoises, on l'a déjà fait avec Aibre et en partie Chagey. Je souhaite en rattacher d'autres. Pour créer de la mixité d'une part et pour effacer la coupure ville/campagne dans ces petits établissements scolaires. J'ai la fierté de militer pour la mixité scolaire. On pourrait rattacher Luze, Couthenans et un certain nombre de communes proches évidemment. Je l'ai dit aux parents d'élèves. Ce serait une bonne synergie et cela permettrait de supprimer les écoles rurales à une ou deux classes, qui ne disposent pas d'un enseignement optimal avec des infrastructures de niveau supérieur.

Sylvie DAVAL : en général les enfants qui vont à la maternelle Jules Ferry vont en primaire à l'école Borey. Là ils iront à l'école Poirey. Donc les parents qui n'utiliseront pas les transports scolaires, vont naviguer entre les deux écoles. Ce n'est pas top question développement durable.

Dominique VARESCHARD : les horaires de l'école Poirey sont décalés par rapport à ceux de la maternelle Ferry. Qui plus, tous les enfants de Jules Ferry ne vont pas à l'école Borey. Cela dépend de leur lieu d'habitation.

Le Maire : la carte scolaire de St Valbert aurait dû être le RPI de Coisevaux. Nous payons d'ailleurs 40 000€/an à ce RPI en compensation, pour garder les élèves dans nos écoles et ne pas fermer de classes ni d'écoles comme d'autres villes l'ont fait.

Marianne ECOFFET : l'école la plus proche de ces deux lotissements est l'école de Couthenans. Vous pourriez proposer la scolarisation à Couthenans.

Fernand BURKHALTER : je ne veux pas la scolarisation à Couthenans, au contraire j'attends que les enfants de Couthenans viennent à Héricourt.

Marianne ECOFFET : vous voulez déshabiller les villages. Je suis contente que vous le disiez publiquement ce soir.

Le Maire : je l'ai dit aux parents d'élèves. J'étais candidat aux élections cantonales en 2010 et ils partageaient ma position. Par contre le Maire de Couthenans ne partageait pas cette position. Les parents m'approuvaient largement. Ils souhaitaient une scolarisation à Héricourt ou à Coisevaux et pas à Couthenans.

Marianne ECOFFET : vous êtes donc prêt à accueillir tous les enfants des villages et je suis contente que vous le disiez publiquement. Ainsi les parents des villages vont peut-être se réveiller et dire qu'ils vont construire un projet pour leurs enfants et ne pas les mettre tous à Héricourt.

Le Maire : j'ai aidé à construire le projet de Coisevaux. La Ville d'Héricourt a participé financièrement à la construction de ce groupe qui rassemble 6 communes. J'ai encouragé la construction du groupe de Saulnot sous mon mandat de Conseiller Départemental et permettre aussi l'ajout de communes : Granges le Bourg, Crevans, Secenans, Grange La Ville. Je soutiens la création de groupes scolaires d'une taille qui permette d'avoir un enseignement de qualité, et non pas une classe avec tous les niveaux. D'ailleurs les parents fuient ces écoles. Autrefois, j'étais assistant parlementaire à Héricourt. On est venu nous voir pour deux sortes de problèmes : pendant les 10 premières années on venait nous voir pour maintenir l'école rurale, tandis que les 10 dernières années on venait nous voir pour fermer l'école rurale et créer des groupements. C'est la réalité de la volonté des parents d'élèves.

Marianne ECOFFET : je dis que je suis heureuse que vous ayez pris cette position en public, parce que j'espère qu'ainsi les habitants de Luze, de Couthenans, de Chagey vont se regrouper et demander une structure intercommunale pour leurs enfants.

Fernand BURKHALTER : qui paiera ? En général, quand Héricourt paie tout va bien, quand Héricourt ne paie plus, rien ne va plus. Il y a des écoles de qualité à Héricourt, donc je les propose aux parents d'élèves, mais ils sont libres de leur choix. Je ne veux rien imposer. Je constate que les tentatives pour créer des écoles ici ou là n'aboutissent pas. Donc je suis prêt à accueillir les enfants.
Concernant Couthenans, le choix peut se porter sur Coisevaux, d'ailleurs j'ai dit aux habitants de Couthenans que j'étais favorable à ce choix.

Marianne ECOFFET : pourquoi les enfants de St Valbert n'iraient pas à Coisevaux puisque c'est leur secteur ?

Fernand BURKHALTER : parce que nous avons décidé à Héricourt de défendre nos écoles.

Marianne ECOFFET : donc des classes vont fermer à Coisevaux. Ne dites pas que je n'y connais rien, cela fait 40 ans que je suis enseignante et je connais bien la carte scolaire.

Le Maire : plusieurs écoles de villages ont disparu mais les villages eux continuent de croître. Ils ne sont pas en déclin. Pour exemple : Tavey, Verlans, Trémoins etc.
Il n'y a pas de meilleure école que Coisevaux dans tout le canton. C'est la plus vaste, la mieux organisée avec un périscolaire performant tout proche. Il y a aussi une très bonne école à Saulnot qui est aussi un regroupement. Je travaille au rassemblement des écoles. Les enfants peuvent également se rassembler à Héricourt.

Martine PEQUIGNOT : Jean-Jacques SOMBSTHAY et moi avons défendu le maintien des classes de Coisevaux lors du CDEN, en argumentant que des enfants allaient arriver avec les deux nouveaux lotissements.

Héricourt n'avait pas encore pris sa décision. Le CDEN n'a pas voulu tenir compte de cet apport et a décidé de fermer Coisevaux. Notre décision est venue après.

Sébastien MANCASSOLA : si je comprends bien Mme ECOFFET, en tant que Conseillère Municipale vous préférez fermer des classes à Héricourt puisque vous proposez que les enfants de St Valbert aillent à Coisevaux plutôt qu'à Héricourt. Je trouve que ce n'est pas normal en tant que Conseillère Municipale.

Gilles LAZAR : c'est fondamentalement faux ce que vous dites. On peut tous aller dans une métropole pendant qu'on y est. On déshabille la République. Il ne faut pas opposer les villages aux villes.

Fernand BURKHALTER : nous le dirons lors des réunions publiques : Mme ECOFFET propose qu'on ferme des classes à Héricourt au profit de Coisevaux

Gilles LAZAR : nous comptons sur vous pour caricaturer nos propos.

Marianne ECOFFET : j'ai demandé pourquoi, puisque c'est leur école de secteur, les enfants de St Valbert ne vont pas à Coisevaux.

Gilles LAZAR : vous et moi étions dans la même majorité et nous avons accepté Coisevaux à l'époque de sa création et nous avons fermé l'école de St Valbert après. Il faut tenir compte d'un contexte équilibré dans un territoire.

Le Maire : je le répète, j'ai dit aux habitants de Couthenans que la scolarisation de leurs enfants devait se faire sur Coisevaux. Quant au Maire de Luze, il est opposé à ce que les enfants viennent à Héricourt. Néanmoins, c'est le destin naturel de Luze que ses enfants soient scolarisés à Héricourt. Ils seraient très bien accueillis, comme les élèves de Chagey et Aibre dont les familles sont très satisfaites.

Dominique VARESCHARD : les prévisions d'effectifs sont catastrophiques dans nos écoles. Ce mouvement va s'accroître les prochaines années. Il faut absolument qu'on remette des enfants dans nos écoles, si on ne veut pas des fermetures de classes voire d'une école.

Le Maire : d'ailleurs la fermeture d'une école apparaissait en filigrane lors des propositions antérieures de l'Education Nationale. Ce n'est pas notre projet et nous ferons tout pour maintenir nos groupes le plus longtemps possible, du moins tant qu'ils auront 3 classes qui est le seuil minimum. J'incite les villages qui d'habitude n'auraient plus 3 classes, à se regrouper soit à Héricourt soit dans une autre commune. Il faut laisser le libre choix aux parents du regroupement. Néanmoins, je fais remarquer qu'Héricourt a les capacités d'accueil, alors pourquoi aller construire une école, faire de l'étalement urbain alors que chez nous les écoles sont déjà construites ? C'est contradictoire M. LAZAR. Vous ne voulez plus qu'on construise en faisant de l'étalement urbain alors que le projet en gestation que je connais, est situé sur un terrain agricole tout près d'ici sur 50 ares ou 1 ha. Cela impliquerait des bus, de la voirie etc. alors que j'ai toute la place pour les accueillir. Ça c'est du développement durable.

Sébastien MANCASSOLA : qui plus est, nous avons une école spécialement équipée pour accueillir des enfants à mobilité réduite. D'ailleurs elles le sont pratiquement toutes.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions de la liste Héricourt en Commun.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire lève la séance à 20H00.

Le Maire

